



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8460^e séance

Lundi 11 février 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Ndong Mba (Guinée équatoriale)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Schulz
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Indonésie	M. Djani
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Lewicki
République dominicaine	M. Trullols Yabra
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/103)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/103)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à faire un exposé à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/103, qui contient le huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères condoléances aux États Membres qui ont été récemment victimes d'attaques terroristes, et à leur témoigner ma solidarité, notamment les Philippines, le Mali, la Colombie, le Kenya, l'Afghanistan et le Pakistan, pour n'en mentionner que quelques-uns. Je vous remercie également, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur le huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/103),

comme demandé dans les résolutions 2253 (2015) et 2368 (2017).

Le rapport a été établi par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales. Le rapport souligne que l'EIIL demeure une menace en tant qu'organisation mondiale dotée d'une structure de commandement centralisée, malgré une réduction en 2018 du nombre d'attentats et de tentatives d'attentat commis dans le monde. Cette menace est accentuée par les combattants terroristes étrangers qui sont de retour dans leur pays et par ceux qui sont relocalisés ou remis en liberté. Le rapport illustre la façon dont l'Organisation des Nations Unies, depuis le rapport précédent du Secrétaire général, publié le 16 août 2018 (S/2018/770), a continué d'aider les États Membres dans leurs efforts pour contrer cette menace. Qu'il me soit permis de présenter brièvement quelques points saillants du rapport le plus récent.

Ayant son centre de gravité en Iraq et en République arabe syrienne, où il contrôlerait entre 14 000 et 18 000 militants, dont environ 3 000 combattants terroristes étrangers, l'EIIL a continué de se transformer en réseau clandestin qui opère au niveau local et s'organise au niveau provincial, dans l'intention déclarée de compromettre toute forme de stabilisation sur le terrain. Malgré les activités plus dissimulées ou locales des cellules de l'EIIL, sa direction centrale maintient son influence et son intention de diriger des attentats commis à l'étranger, et continue donc ainsi de jouer un rôle important pour promouvoir les objectifs du groupe. Cela est exacerbé par le problème des combattants terroristes étrangers qui quittent les zones de conflit, retournent dans leur pays ou sont sur le point d'être libérés de prison. Dans ce contexte, la radicalisation en milieu carcéral est considérée comme un défi particulier en Europe et en Iraq.

Le rapport note également que les « voyageurs frustrés », qui n'ont pas pu se rendre au cœur de la zone de conflit, ont été redirigés ailleurs par l'EIIL ou sont partis de leur propre chef, sont susceptibles de contribuer à accentuer la menace, comme cela a déjà été constaté en Europe et en Asie du Sud-Est. De même, il souligne le défi particulier que représente le traitement des personnes à la

charge des combattants, des femmes radicalisées et des mineurs traumatisés, lesquels peuvent aussi constituer une menace de taille.

En ce qui concerne la solidité financière de l'EIIL, le rapport note que, malgré une certaine perte de revenus due à des revers territoriaux, l'EIIL pourrait subvenir à ses propres opérations grâce à des réserves disponibles, en espèces ou en investissements dans certaines entreprises, dont le montant pourrait atteindre 50 à 300 millions de dollars. D'après les informations disponibles, les cellules de l'EIIL parviennent également à générer des revenus par le biais d'activités criminelles. Le rapport rend compte de l'évolution de la menace et des activités de l'EIIL dans différentes régions du monde, depuis le Moyen-Orient et l'Afrique – en particulier l'Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est – jusqu'à l'Europe, l'Asie centrale et du Sud et l'Asie du Sud-Est.

Au Moyen-Orient, la menace qui persiste en Iraq proviendrait à la fois des éléments résiduels de l'EIIL locaux et des combattants traversant la frontière depuis la République arabe syrienne. L'équipement datant de l'époque où le régime était intact a été conservé. Le rapport met également en avant la menace que représentent les systèmes de drones dans la zone de conflit. Quant à l'Afrique, le rapport souligne que l'EIIL reste une menace en Libye, où les commissariats de diverses villes et des installations pétrolières ont été pris pour cible. En Europe, le nombre de combattants retournés sur le continent au cours de la période considérée serait relativement faible. Environ 1 000 combattants terroristes étrangers auraient quitté les Balkans occidentaux pour se rendre dans la zone de conflit en Iraq et en République arabe syrienne; parmi eux, 100 auraient été tués et 300 sont revenus, mais la trace des combattants restants s'est perdue. En Afghanistan, l'EIIL contrôlerait certains camps d'entraînement et aurait créé un réseau de cellules dans diverses villes, dont Kaboul. En outre, ses responsables locaux entretiendraient des contacts étroits avec la structure centrale du groupe en République arabe syrienne et en Iraq. L'EIIL a également perpétré plusieurs attentats de grande envergure l'an dernier, contre un large éventail de cibles. L'EIIL cherche toujours à étendre sa zone d'activité en Asie centrale. En Asie du Sud-Est, le rapport note que le rôle des jeunes et des femmes dans les opérations terroristes perpétrées dans la région semble augmenter.

C'est dans ce contexte marqué par des défis en évolution constante et par l'importance de prévenir la radicalisation, compte tenu de la remise en liberté

prochaine de nombreux combattants terroristes étrangers, que le système des Nations Unies a obtenu du Conseil et de l'Assemblée générale un cadre destiné à aider les États Membres dans leurs efforts pour contrer efficacement la menace transnationale et en rapide mutation que constitue l'EIIL. Le rapport du Secrétaire général met en exergue le travail accompli par les entités relevant du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme – qui comprennent la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNESCO, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Organisation de l'aviation civile internationale et INTERPOL – en matière de poursuites, réadaptation et réinsertion; de coopération internationale en matière judiciaire; de lutte contre le financement du terrorisme; de gestion des frontières et application de la loi; et de mesures prises pour contrer les discours terroristes et mobiliser les communautés dans la lutte contre l'extrémisme violent. Dans son intervention, la Sous-Secrétaire générale Coninx présentera plus en détail certaines de ces activités.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souligner le fait que, dans son rapport, le Secrétaire général encourage mon bureau – le Bureau de lutte contre le terrorisme – à servir d'enceinte où les compétences et bonnes pratiques pertinentes puissent être partagées, dans le but de renforcer les actions concertées et de répondre aux besoins actuels des États Membres. C'est particulièrement important s'agissant d'endiguer le flux de combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui sont de retour dans leur pays d'origine et ceux qui sont « relocalisés ». Ces efforts seront étayés par la logique et la clarté accrues du dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste, et ce, grâce au lancement du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme par le Secrétaire général en décembre dernier. C'est une avancée majeure vers un renforcement de la coordination et de la cohérence d'ensemble du système des Nations Unies.

Mon bureau s'emploie également, conjointement avec les États Membres, à mettre en œuvre les conclusions de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, qui s'est tenue en juin l'an dernier, et à organiser des manifestations régionales thématiques consacrées à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de ce phénomène. L'une de ces manifestations, en cours de préparation avec le Gouvernement suisse, portera sur le phénomène des combattants terroristes étrangers.

Le Secrétaire général a souligné que, en dépit des récents succès remportés contre l'EIIL/Daech et les entités qui lui sont associées, les combattants terroristes étrangers relocalisés ou de retour dans leur pays, ainsi que les individus qui s'en inspirent, continuent de faire peser une menace grave et de portée mondiale. Je tiens donc à souligner que les pertes récentes de l'État islamique ne doivent nullement nous amener à relâcher nos efforts. La menace que fait peser le terrorisme est un défi mondial, dont l'ampleur et l'incidence ont augmenté ces dernières décennies. Elle se joue des frontières, géographiques ou autres. Étant donné cette complexité, ce n'est que par une intervention multilatérale bien coordonnée que nous pourrions relever ce défi. Je demande donc, par l'intermédiaire du Conseil, que les États Membres continuent d'appuyer l'action antiterroriste de l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Coninx.

M^{me} Coninx (*parle en anglais*) : Je vous suis reconnaissante, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil de sécurité le huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/103). Je souhaite également remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov de sa présentation du rapport, ainsi que le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions pour leur appui et leur collaboration à l'élaboration de ce rapport.

Comme nous l'avons entendu, en dépit d'une moindre mainmise sur des territoires qui lui procuraient à la fois des ressources et une base à partir de laquelle planifier et lancer des attaques, l'EIIL continue de nous lancer des défis nombreux et complexes. L'évolution de sa situation a poussé la structure centrale de l'EIIL à s'adapter et à se transformer en un réseau clandestin et davantage localisé en Iraq. Néanmoins, l'EIIL conserve des ambitions et des réseaux mondiaux, puisqu'il est présent non seulement en Iraq et en République arabe syrienne, mais aussi dans de nombreuses autres régions du monde. De toutes les organisations terroristes internationales, c'est l'EIIL qui est le plus à même de commettre un attentat complexe de grande envergure. Sa détermination constante à compromettre les activités de stabilisation et à alimenter les tensions sectaires demeure également une préoccupation majeure.

Comme le rapport du Secrétaire général l'indique clairement, les États Membres continuent d'être confrontés à des défis complexes dans la réponse à la menace posée par l'EIIL et ses affiliés. Je voudrais brièvement mettre l'accent sur trois d'entre eux.

Premièrement, en Iraq et en République arabe syrienne, l'héritage destructeur de l'EIIL demeure. Cet héritage se manifeste par les millions de déplacés qui continuent de vivre dans des camps de déplacés, mais aussi par les dégâts causés aux bâtiments et aux infrastructures et par le tort causé au tissu social. Au cours des consultations bilatérales conjointes de haut niveau auxquelles j'ai participé l'année passée en Iraq avec le Secrétaire général adjoint, j'ai vu de mes propres yeux la destruction physique et sociale provoquée par des années de conflit. Il était évident que la reconstruction prendrait de nombreuses années et exigerait des ressources considérables, de même que le rétablissement et la réconciliation des communautés après tant d'années de conflit. Elle exigera une justice pénale exhaustive qui respecte l'état de droit. Et elle ne pourra réussir que grâce à l'engagement et à la participation continus d'acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux.

Bien entendu, le processus de rétablissement de la justice et du principe de responsabilité passera également par la collecte, la préservation et l'utilisation efficaces des éléments de preuve. Les États Membres qui opèrent dans des situations de conflit et d'après-conflit ont beaucoup de mal à obtenir des éléments de preuve recevables pour poursuivre et condamner les membres de l'EIIL pour leurs crimes, notamment les crimes de violence sexuelle et de traite de personnes, et pour le faire conformément au droit international et aux normes d'impartialité de la procédure. Lorsque les agents de la justice pénale ne peuvent faire leur travail dans ces zones à haut risque, l'armée peut jouer un rôle essentiel dans la collecte, la préservation et l'échange légal d'éléments de preuve. Compte tenu de ces difficultés, je me félicite de la création et des travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) est prête à appuyer l'Équipe d'enquêteurs de toutes les manières possibles.

Deuxièmement, les pertes de territoire essuyées par l'EIIL ont entraîné une augmentation du nombre de suspects d'actes de terrorisme et d'auteurs d'actes de terrorisme qui sont détenus, notamment des combattants terroristes étrangers relocalisés ou de retour dans leur

pays et les membres de leur famille. De nombreux États ont alerté la DECT qu'ils peinent à évaluer correctement les risques que ces détenus, hommes et femmes, posent, et à les gérer de manière à prévenir une radicalisation accrue de la violence dans les systèmes pénitentiaires. Il est essentiel que les États continuent de surveiller, d'évaluer et d'examiner l'efficacité de leurs programmes et stratégies concernant les poursuites, la réadaptation et la réinsertion. Tout examen ou contrôle de ces stratégies exhaustives doit inclure une protection suffisante des droits de l'homme internationaux, en tenant compte des sensibilités liées à l'âge et au sexe. Et ces stratégies doivent être exhaustives et mutuellement compatibles avec la réadaptation, que ce soit en prison ou dans d'autres contextes liés aux poursuites et à la réinsertion.

Troisièmement, les groupes terroristes, notamment l'EIIL et ses affiliés, ont constamment démontré leur intention et leur capacité d'exploiter les nouvelles technologies et de chercher des moyens novateurs de contourner les obstacles à leurs capacités financières, techniques et de recrutement. Je vais donner quelques exemples.

Lors des visites d'évaluation que nous avons effectuées en Afrique de l'Ouest, nous avons identifié et signalé l'utilisation accrue des services de paiement mobile par des groupes terroristes comme un risque potentiel en matière de financement du terrorisme. Préoccupés par l'éventuelle exploitation de la technologie de la chaîne de blocs, les États cherchent également des moyens de répondre au risque potentiel que les cybermonnaies soient utilisées à des fins malveillantes, criminelles et terroristes. Par ailleurs, les États s'inquiètent de plus en plus de l'utilisation d'engins explosifs improvisés dans des attentats terroristes dans le monde entier. L'accès au savoir-faire en la matière, notamment par l'intermédiaire d'Internet, et la capacité d'obtenir des matériaux précurseurs, permettent aux terroristes de mettre au point des engins explosifs improvisés assez facilement. La collecte, la préservation et le partage de preuves numériques liées à l'exploitation d'Internet par des terroristes continuent de jouer un rôle crucial dans la poursuite des terroristes présumés. Dans le cadre d'une initiative mondiale conjointe mise en œuvre avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et l'Association internationale des procureurs et poursuivants (AIPP), la DECT continuera d'appuyer les efforts déployés par les États Membres dans ce domaine, tout en facilitant la fourniture d'une assistance technique et en renforçant la coopération avec les acteurs concernés, notamment le secteur privé.

Bien que nous nous heurtions encore effectivement à de nombreux obstacles dans ces domaines, nous devons également saluer nos réalisations. À cet égard, je voudrais souligner les efforts déployés par le Comité contre le terrorisme (CCT) et la DECT pour élaborer l'Additif aux Principes directeurs de Madrid (S/2018/1177, annexe). Officiellement adopté par le CCT le 27 décembre 2018, l'Additif sert d'outil pratique pour aider les États à endiguer le phénomène des combattants terroristes étrangers, notamment en s'attaquant aux difficultés posées par ceux qui sont de retour dans leur pays d'origine et les « relocalisés ». Son adoption est intervenue à la suite de consultations approfondies avec un large éventail de parties prenantes, notamment l'ensemble des Membres de l'ONU, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé. L'Additif donne aux États Membres des orientations sur la manière de répondre efficacement au phénomène des combattants terroristes étrangers, qui est en évolution, en se concentrant sur les mesures à prendre dans un certain nombre de domaines, notamment le partage d'informations en matière de sécurité des frontières, les mesures prises pour contrer les discours terroristes, la lutte contre l'extrémisme violent susceptible de contribuer au terrorisme, les programmes d'évaluation des risques et d'intervention, les mesures judiciaires, notamment les poursuites, la réadaptation et la réinsertion, et la coopération internationale. Le CCT et la DECT collaboreront étroitement avec les États Membres pour promouvoir l'utilisation efficace des Principes directeurs. Le CCT tiendra également une séance d'information publique sur l'Additif, afin de mieux faire connaître les Principes directeurs, de faciliter des débats interactifs ouverts à tous sur les défis que pose le phénomène des combattants terroristes étrangers et de promouvoir des discussions sur les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités.

Lors des visites d'évaluation que nous effectuerons au nom du CCT, la DECT continuera d'insister sur la nécessité pour les États Membres de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil et d'apporter une réponse exhaustive et globale à la menace terroriste. Nous continuerons également d'aider les États Membres à élaborer des réponses exhaustives au terrorisme et de faciliter, en coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, une fourniture ciblée d'assistance technique aux États. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires d'exécution aux fins de l'Unité d'action des Nations Unies. L'appui stratégique de la DECT, l'expertise technique de l'ONUDC et les contributions essentielles d'autres partenaires de l'ONU ont aidé les États Membres

dans le bassin du lac Tchad à commencer à élaborer des stratégies exhaustives pour poursuivre, réadapter et réinsérer les individus associés à Boko Haram.

L'ONUDC et le Bureau de lutte contre le terrorisme, en coopération étroite avec la Direction exécutive, s'emploient actuellement, dans le cadre d'un projet conjoint, à fournir au personnel pénitentiaire et à d'autres parties prenantes une assistance adaptée à leurs besoins, l'objectif étant d'augmenter la sécurité et la sûreté des prisons, d'améliorer l'évaluation des risques et des besoins et de renforcer la réadaptation et la réinsertion sociale. L'UNODC, la DECT et l'AIPP ont élaboré ensemble le *Guide pratique destiné aux professionnels qui cherchent à obtenir des preuves électroniques à l'étranger*. Et l'UNODC et la DECT ont récemment déployé un consultant de l'ONU pour aider l'Iraq à élaborer une stratégie antiterroriste globale et intégrée qui l'aidera à faire face à l'environnement post-EIIL d'une manière globale.

Ce ne sont là que quelques exemples de notre action concertée pour aider les États Membres à lutter contre la menace constante posée par l'EIIL. Nous continuerons de travailler ensemble, avec nos nombreux partenaires d'exécution, notamment les États Membres, d'autres entités des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, pour garantir l'adoption d'une approche globale et efficace de cette grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Coninsx de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, et la Directrice exécutive, M^{me} Coninsx, de leurs exposés. Nous remercions également le Secrétaire général, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, ainsi que le personnel du Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), dont le travail sous-tend les efforts de l'ONU pour venir à bout de l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Le dernier rapport en date (S/2019/103) sur la menace que pose l'État islamique illustre nos progrès durablement acquis depuis plusieurs années. Il souligne que le nombre d'attaques commises par l'État islamique a considérablement diminué entre 2017 et 2018 et que ce groupe a subi d'importantes défaites militaires sur tous les fronts, notamment en Iraq, en Syrie et dans le sud des Philippines. Ces succès témoignent de l'action menée par la coalition mondiale pour vaincre l'État islamique. La coalition s'est réunie à Washington pas plus tard que la semaine dernière. Les opérations menées par la coalition ont permis de libérer l'intégralité du territoire que l'État islamique contrôlait en Iraq et plus de 99 % du territoire qu'il contrôlait en Syrie, notamment des villes essentielles dans les deux pays. La coalition mondiale, en détruisant les ressources énergétiques contrôlées par l'État islamique et en éliminant les principaux responsables du financement, a par ailleurs considérablement affaibli la capacité de l'État islamique à lever des fonds et à financer ses opérations.

La coalition est déterminée à préserver les progrès enregistrés. À ce jour, les partenaires de la coalition se sont engagés à verser plus d'un milliard de dollars pour financer des programmes de stabilisation en Iraq et plus de 325 millions de dollars d'aide à la stabilisation en Syrie. Ces projets sont essentiels afin de consolider les victoires militaires et de rétablir la paix. La coalition aide les forces de sécurité locales iraqiennes à faire en sorte que leurs villes soient des lieux sûrs pour les populations locales.

Nous contribuons à débarrasser des quartiers de mines et de restes explosifs de guerre et à rétablir les services municipaux de base. En Syrie, nous nous efforçons d'apaiser la souffrance des victimes de l'État islamique. Les États-Unis sont le premier donateur humanitaire au peuple syrien. Ils ont fourni 9,1 milliards de dollars d'aide humanitaire depuis le début de la crise pour les personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie et dans toute la région.

Tout cela étant dit, il reste beaucoup à faire pour venir à bout de l'État islamique. Celui-ci cherche à survivre, à reconstituer ses forces et, à terme, à réapparaître en Iraq et en Syrie. L'État islamique s'entend également avec des groupes qui lui sont affiliés pour planifier des attaques ailleurs, notamment en Afghanistan, en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Ouest. Alors que l'État islamique évolue, nous devons nous adapter à la menace changeante qu'il pose. À cette fin, les États-Unis cherchent à identifier les combattants terroristes étrangers et à les empêcher de voyager ainsi qu'à perturber les réseaux mondiaux

de groupes affiliés à l'État islamique. Nous avons conclu des accords de partage d'informations avec plus de 60 pays afin d'identifier et de suivre les déplacements de terroristes présumés. Environ 70 pays ont adopté des lois qui leur permettent de poursuivre et de sanctionner les combattants terroristes étrangers, mais nous devons faire en sorte que ce nombre augmente.

Ces efforts sont complémentaires du travail entrepris au niveau de l'ONU sur la question des combattants terroristes étrangers. Grâce à la DECT et au Comité contre le terrorisme, les États Membres disposent désormais, dans l'Additif aux Principes directeurs de Madrid (S/2018/1177, annexe) adopté récemment, d'orientations détaillées pour faire face au retour des combattants terroristes. Nous exhortons les pays à suivre ces orientations.

Par ailleurs, nous appuyons fermement les efforts du BLT, notamment le rôle qu'il joue dans l'appui technique dont bénéficient les États Membres alors qu'ils s'acquittent de leurs obligations en vertu de la résolution 2396 (2017). Le nouveau projet du BLT visant à renforcer la capacité des États Membres à détecter les déplacements de combattants terroristes étrangers en ayant recours à des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et de dossiers passagers est un projet dont nous espérons sincèrement qu'il apportera une contribution positive.

Nous encourageons vivement l'ONU à continuer de fournir des orientations aux États Membres et de les aider à poursuivre, réadapter et réinsérer les combattants terroristes étrangers et les personnes qui leur sont associées, y compris les enfants. Le travail de l'ONU dans ce domaine, et plus généralement en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, doit englober la participation de la société civile, et nous comptons sur le BLT pour continuer d'intégrer la société civile au cœur de ses travaux. Nous comptons également sur la DECT pour poursuivre ses travaux importants en ce qui concerne la société civile, les droits de l'homme et la prise en compte de la perspective femmes-hommes, autant de questions transversales essentielles dans le cadre de son mandat.

Notre succès collectif contre l'État islamique a montré ce que nous pouvons accomplir lorsque nous mobilisons tous nos moyens. Nous ne pouvons pas nous relâcher. Les États-Unis continueront de travailler avec leurs partenaires pour poursuivre, affaiblir et, en fin de compte, vaincre l'État islamique et Al-Qaïda.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous tenons nous aussi à exprimer notre reconnaissance pour la tenue de la présente séance. Nous remercions le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et la Directrice exécutive du Comité contre le terrorisme de leurs exposés instructifs et du travail précieux qu'ils accomplissent en étroite collaboration avec le Conseil.

Comme cela a été indiqué, si l'État islamique est devenu un réseau clandestin, en particulier en Iraq, il continue de poser une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. La lutte contre ce fléau ne peut être considérée comme terminée. Le rapport du Secrétaire général (S/2019/103) souligne que l'objectif actuel de l'État islamique est de continuer à nuire aux efforts de stabilisation et de reconstruction déployés par les gouvernements, et plus généralement d'entraver le progrès économique.

Dans le même temps, il n'écarte pas la possibilité d'une résurgence, en particulier dans la région du Levant. Nous reconnaissons que le retour ou la relocalisation des combattants terroristes étrangers et des membres de leurs familles posent également une grave menace. À cet égard, nous soulignons que le Comité contre le terrorisme a adopté, le 27 décembre 2018, l'Additif aux Principes directeurs de Madrid (S/2018/1177, annexe). Ce document fournit des orientations précieuses, qui vont du renforcement des capacités en vue de détecter et de prévenir les déplacements de terroristes à l'adoption de mesures visant à protéger les infrastructures essentielles, en passant par le renforcement de l'efficacité de l'action judiciaire et de la coopération internationale.

Il est donc nécessaire d'élaborer des politiques adéquates en ce qui concerne les poursuites, la réadaptation et la réinsertion, dans le plein respect des droits de l'homme. Un autre problème connexe concerne la situation des combattants remis en liberté et leur réinsertion nécessaire et appropriée au sein de la société. Dans ce contexte, nous estimons que les systèmes nationaux de justice pénale sont appelés à jouer un rôle important, en particulier afin d'éviter que les prisons ne deviennent des espaces privilégiés de radicalisation et de recrutement, notamment grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

Nous soulignons également l'importance de la prise en compte de la perspective femmes-hommes dans le contexte de la lutte antiterroriste, ainsi que les conséquences du terrorisme pour les enfants, en particulier ceux accompagnant des combattants de retour dans leur

pays ou relocalisés. Le financement de l'État islamique est également une source de profonde préoccupation. Si ses revenus ont considérablement diminué en conséquence de sa perte de territoires, il conserverait cependant d'importantes réserves d'argent liquide en Syrie, en Iraq et dans les pays voisins dans le but stratégique de financer des attaques lorsque l'occasion se présente.

Dans ce contexte, nous réitérons l'importance des systèmes de renseignement financier, notamment la coopération des cellules de renseignement financier avec le secteur privé, ainsi que la nécessité de suivre la trace de l'argent liquide, qui est le moyen auquel ont recours les terroristes pour mobiliser leurs ressources.

Nous tenons ici à souligner le lien entre le crime organisé et le terrorisme. Le rapport reflète cette réalité, surtout en ce qui concerne le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux, mais également leurs liens avec le trafic de stupéfiants et d'armes et la traite d'êtres humains. Nous estimons qu'il est indispensable de continuer à approfondir notre connaissance de la nature de ces liens, comme le préconise la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil le 8 mai 2018 (S/PRST/2018/9). Dans ce contexte, nous soulignons également la nécessité d'empêcher que les groupes terroristes, en particulier Daech, ne bénéficient du trafic du patrimoine culturel, conformément à la résolution 2347 (2017).

Enfin, nous réitérons qu'il est particulièrement important de veiller à ce que les crimes commis ne restent pas impunis. Par conséquent, nous saluons les progrès accomplis par le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, ainsi que le lancement officiel des travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Nous déplorons cependant qu'à ce jour, aucun membre de Daech n'ait été jugé pour crimes sexuels en dépit du fait qu'il a été reconnu que la violence sexuelle a été utilisée comme tactique de terrorisme.

Enfin, nous réitérons notre rejet le plus énergique du terrorisme, et nous renouvelons notre solidarité avec les victimes de ces actes exécrationnels. Le Pérou continuera d'appuyer toute initiative multilatérale, notamment dans le cadre du Conseil, visant à apporter une solution globale et équilibrée à ce fléau, dans le respect du droit international.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov, et la Directrice exécutive, M^{me} Michèle Coninsx, de leurs exposés très instructifs. Je voudrais également remercier la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et le Bureau de lutte contre le terrorisme pour le huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/103).

Tout d'abord, je voudrais m'associer à ce qu'a dit le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, à savoir que la menace du terrorisme est un défi mondial et complexe, qui se joue des frontières. Cela signifie que si nous voulons relever efficacement ce défi, la communauté internationale dans son ensemble doit déployer des efforts collectifs. C'est pour cette raison que le Conseil continue de jouer un rôle essentiel à cet égard.

Même si les chiffres figurant dans le rapport font état d'une diminution des territoires contrôlés par l'EIIL en Iraq et en Syrie, nous ne devons pas baisser la garde. Nous devons poursuivre nos efforts pour prévenir la création et l'expansion de cellules de Daech et de cellules qui lui sont affiliées en Asie centrale, en Asie du Sud-Est, en Libye, en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest, ainsi que dans d'autres pays et régions. Cette année, nous avons été déjà témoins d'attentats terroristes odieux en Afghanistan, au Kenya et aux Philippines. Il existe une multitude de questions sensibles pour ce qui est de prévenir et de combattre le terrorisme. Je voudrais aborder trois de ces questions qui revêtent une importance particulière pour la Pologne.

Premièrement, nous devons intensifier nos efforts pour prévenir et contrer le financement du terrorisme. Comme le montre le dernier rapport de l'Équipe de surveillance, l'EIIL est le groupe terroriste le plus riche de l'histoire et a les moyens de mener des attaques pendant des années. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, le risque que de nouvelles technologies et modalités de paiement non réglementées soient utilisées à des fins de financement du terrorisme constitue une menace grave, quelle que soit la région. Face aux stratégies d'adaptation ingénieuses utilisées par les terroristes, nous devons adapter nos cadres juridiques et opérationnels. Il

faut impérativement améliorer la transparence des flux financiers, le partage de l'information et la coopération avec le secteur privé. Les États Membres doivent redoubler d'efforts pour geler les avoirs de toutes les personnes et entités figurant sur la liste des sanctions concernant Daech et Al-Qaida. Lorsqu'elles sont appliquées efficacement, les sanctions financières ciblées sont un moyen utile de tarir les sources de financement des terroristes.

La deuxième question, à laquelle nous attachons la plus haute importance, est qu'à notre avis, il faut accorder particulièrement de l'attention aux femmes et aux enfants associés aux combattants terroristes étrangers. Les femmes et les enfants associés aux combattants terroristes étrangers qui quittent les zones de conflit et qui rentrent dans leur pays auront peut-être besoin d'une attention et d'une assistance toute particulières, compte tenu de différents rôles qu'ils auraient joués. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, un nombre important d'enfants associés à des membres de l'EIIL sont détenus en Iraq et en Syrie, souvent dans de mauvaises conditions et n'ont qu'une faible chance de rentrer dans le pays d'origine de leurs parents. La Pologne encourage les États Membres à faire usage des orientations fournies dans l'Additif aux Principes directeurs de Madrid (S/2018/1177, annexe), adopté en décembre 2018. Selon ce document, les pays doivent envisager de mettre en place des garanties et des protections juridiques spéciales, conformément à leurs obligations en vertu du droit international, et les autorités compétentes doivent tenir compte des incidences du terrorisme sur les enfants et sur leurs droits. La Pologne demande à toutes les parties de garder à l'esprit que les enfants doivent être considérés avant tout comme des victimes et avoir droit à la pleine protection de leurs droits et qu'il faut prévoir d'autres options que la détention dans la mesure du possible.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier que les droits de l'homme ne sont pas une question complémentaire ou secondaire dans le cadre des mesures visant à prévenir et combattre le terrorisme. Pour faire écho à ce que M^{me} Michèle Coninsx a dit, nous estimons que toutes les activités visant à lutter contre le terrorisme doivent être menées dans le plein respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et ne doivent jamais servir de prétexte pour porter atteinte aux normes internationales en la matière.

La troisième question concerne l'obligation de rendre des comptes. Trop peu de terroristes ont été traduits en justice. Compte tenu de la réinstallation des combattants terroristes étrangers et de leurs familles, les

États Membres doivent intensifier leurs efforts en matière de coopération judiciaire internationale, ainsi que les efforts de poursuites judiciaires, de réadaptation et de réinsertion des terroristes. Pour ce faire, il faut intensifier les efforts en matière de collecte, d'analyse, de préservation et de partage des données, y compris les éléments de preuve, qui doivent être menés dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. En effet, le respect du principe de responsabilité et la justice dépendent dans une large mesure du type de données et d'éléments de preuve qui sont recueillis. À cet égard, la Pologne se félicite du lancement des travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Nous sommes fermement convaincus que les efforts déployés par l'Équipe d'enquêteurs pour recueillir, préserver et stocker des éléments de preuve en Iraq d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide permettront de constituer des dossiers solides.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance d'information. Nous saluons la présence du Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, et de la Directrice exécutive, M^{me} Coninsx, et nous les remercions de leurs exposés. Nous sommes convaincus qu'une coopération fructueuse avec les instances qu'ils dirigent est essentielle pour faire progresser les efforts de lutte contre le terrorisme déployés sous les auspices de l'ONU.

Nous partageons nombre d'évaluations qui figurent dans le huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/103). En ce qui nous concerne, nous voudrions faire les observations suivantes.

À notre avis, ces rapports doivent porter essentiellement sur les ressources dont disposent les terroristes et les efforts visant à y faire face. Une fois encore, nous soulignons que toute relation commerciale ou économique avec des individus et des organisations participant aux activités de l'EIIL constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Toutes les décisions nécessaires en la matière ont déjà été prises. Elles doivent être mises en œuvre consciencieusement, et il ne faut pas considérer que cela doit être fait par quelqu'un d'autre.

En dépit des succès importants enregistrés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme en Syrie et en Iraq, la région du Moyen-Orient demeure un bastion du commandement de l'EIIL, qui poursuit ses attaques, notamment contre des civils. Même s'ils perdent du terrain, ces terroristes essaient néanmoins d'établir une coopération étroite avec leurs frères d'armes – des terroristes comme eux, qui opèrent également dans la région du Moyen-Orient sous d'autres noms. Les efforts visant à vaincre l'EIIL en Iraq et en Syrie se poursuivent. Nous notons avec satisfaction que la stabilisation de la situation politico-militaire dans les deux pays a entraîné une réduction des canaux et du volume de financements en faveur des groupes armés illégaux. En Syrie en particulier, les terroristes, qui ont perdu le contrôle de vastes territoires, ont perdu des sources de revenus sous forme de fonds qu'ils extorquaient aux populations. La Russie a contribué à la normalisation de la situation en Syrie et en Iraq grâce à la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, notamment par l'intermédiaire du Centre de coordination de Bagdad. Les efforts déployés par les garants du processus d'Astana en faveur de la désescalade ont eu des effets positifs en Syrie. Nous sommes également préoccupés par la question en suspens relatif au rapatriement des combattants terroristes étrangers qui ont combattu aux côtés de l'EIIL, qui sont toujours en Syrie, et aux poursuites judiciaires à leur encontre.

Nous voudrions insister sur la nécessité d'inviter à ces réunions d'information les représentants des États qui pâtissent le plus des activités terroristes, en premier lieu la Syrie et l'Iraq, et sur l'importance qu'il y a à obtenir des informations en provenance des zones de conflit. Pour ce faire, il est essentiel de travailler en collaboration avec les gouvernements de ces pays.

Nous accordons une attention toute particulière aux déplacements de combattants terroristes étrangers vers d'autres zones de conflit, notamment les pays africains, surtout dans la région du Sahara et du Sahel, et en Afghanistan, en vue d'y poursuivre leurs activités terroristes. Malgré les pertes incontestables qu'elle a subies dans le nord, l'aile afghane de l'EIIL demeure l'un des principaux facteurs de déstabilisation dans le pays. L'expansion de ses activités idéologiques, de propagande et de recrutement, qui font un usage intelligent des technologies de l'information et des communications, représente un danger supplémentaire. Ses activités en Afghanistan sont alimentées par des combattants terroristes étrangers ayant acquis une expérience du combat en Syrie et en Iraq. À notre avis, la

présence continue de ce groupe en Afghanistan représente une menace pour les États qui sont ses voisins en Asie centrale. Le nombre élevé d'attentats-suicides à la bombe suggère également que le groupe possède d'importantes ressources humaines.

Nous avons constaté un certain progrès dans le travail accompli par les États voisins pour bloquer les circuits de financement du terrorisme. Pour des raisons compréhensibles, les recettes de l'EIIL provenant de la contrebande de produits pétroliers ont également continué à diminuer. L'automne dernier, cependant, les combattants ont saisi plusieurs champs pétroliers dans le gouvernorat de Deir el-Zor, ce qui leur a permis pendant plusieurs mois de revendre par le biais d'intermédiaires une certaine quantité de carburant entre 30 et 35 dollars le baril.

Dans l'ensemble, depuis la publication du précédent rapport (S/2018/770), les principales sources de revenus des principaux groupes terroristes de la région n'ont pas connu de changements importants. Les combattants continuent de prendre des otages contre rançon, de se livrer au trafic de drogues, de produits agricoles et d'organes humains et de vendre au marché noir des objets du patrimoine culturel pillés. Ils remplissent également leurs coffres en faisant le commerce de produits industriels tels que l'acide sulfurique, l'acide phosphorique et le ciment, en investissant dans la pisciculture en Iraq, en spéculant sur les marchés boursiers, en profitant de la cybermonnaie, des jeux de casino en ligne et des escroqueries dans le commerce électronique et en fournissant de faux produits médicaux. Dans certains cas, les combattants ont été contraints de vendre leurs armes et leurs munitions pour financer leurs activités.

Toutefois, nous ne devons pas supposer que l'EIIL et les dirigeants d'Al-Qaida sont satisfaits des ressources dont ils disposent. Avec leurs complices au sein de groupes criminels organisés, ils sont constamment à la recherche de nouvelles sources de financement pour leurs activités. Par exemple, ils ont tenté d'établir un contrôle sur le trafic de drogues et les itinéraires de contrebande de minerais en provenance des pays asiatiques. Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'Afghanistan présente un intérêt particulier à cet égard. Des entreprises illégales d'extraction, de traitement et d'expédition à l'étranger de fer, de cuivre, d'or et de pierres précieuses et semi-précieuses ont été créées dans un certain nombre de provinces afghanes. Dans ce contexte, nous souhaitons une fois de plus attirer l'attention du Conseil sur les recherches sur les flux financiers liés à l'EIIL qui sont

menées depuis 2016 à l'initiative de la Russie dans le cadre du Groupe d'action financière (GAFI) sur le blanchiment de capitaux. À ce jour, le secrétariat du GAFI a reçu des informations de plus de 40 juridictions qui lui ont permis de dresser un tableau général de la machine financière et économique de l'EIIL.

Malheureusement, en dépit de nos appels répétés, la tâche cruciale consistant à couper l'approvisionnement des organisations terroristes en produits militaires a été reléguée au second plan à l'ONU. Ce n'est un secret pour personne que le marché gris des exportations d'armes est fréquemment exploité pour fournir des armes aux militants. Lorsque les accords sont relativement transparents, les groupes terroristes opèrent souvent sous la forme de mouvements dits d'opposition afin d'avoir accès à ces produits. Nous exhortons tous les États à accorder une attention particulière aux questions de réglementation de l'activité des intermédiaires, de criminalisation du courtage illicite, de mise au point de systèmes souples d'évaluation des risques à l'exportation, d'amélioration des échanges d'informations entre gouvernements et de création de mécanismes de surveillance et de contrôle des transferts d'armes. Pour notre part, nous avons l'intention de continuer à jouer un rôle actif dans les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et à appuyer les activités de l'ONU dans la région, notamment en aidant les partenaires étrangers, et nous affirmons notre intérêt pour un dialogue constructif avec toutes les parties intéressées.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite d'emblée remercier le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, et la Directrice exécutive, M^{me} Coninx, de leurs exposés. Nous nous félicitons du dernier rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2019/103). Récemment, l'Afghanistan, les Philippines, le Kenya et le Mali ont été frappés par une série d'attentats terroristes qui ont causé d'énormes dégâts dans les pays touchés. ,

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme ont enregistré des progrès importants. Toutefois, la menace posée par le terrorisme persiste et les défis à relever pour lutter contre ce fléau demeurent considérables. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité et aucun pays ne peut y faire face seul. La communauté internationale devrait adopter le concept d'un avenir commun pour l'humanité, renforcer

la coopération axée sur les résultats, maintenir l'unité et répondre collectivement aux menaces terroristes.

Premièrement, la communauté internationale doit rechercher un nouveau consensus international et créer des synergies. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, tous les pays doivent respecter une norme unifiée et adopter une politique de tolérance zéro. Les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme doivent être conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, respecter la souveraineté des États concernés ainsi que la prise en charge par les États Membres, donner pleinement effet au rôle moteur des Nations Unies et de son Conseil de sécurité et appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Deuxièmement, elle doit s'efforcer d'éliminer les sources qui sont à l'origine du terrorisme et s'attaquer à la fois à ses symptômes et à ses causes profondes. La communauté internationale doit aider les États Membres à parvenir au développement socioéconomique et à promouvoir le règlement des problèmes des zones sensibles par des moyens politiques. Nous devons nous engager à établir un nouveau type de relations internationales et à promouvoir un dialogue équitable et la coexistence harmonieuse des différentes civilisations et religions. Le terrorisme ne doit pas être associé à un pays, à une ethnie ou à une religion en particulier. La communauté internationale doit fournir une assistance aux pays en développement et renforcer les capacités des États Membres dans le domaine de la lutte antiterroriste.

Troisièmement, il faut prendre au sérieux la menace que représentent les combattants terroristes étrangers et empêcher les organisations terroristes d'utiliser à mauvais escient l'Internet et les technologies des télécommunications. Nous devons aider les États Membres à mettre pleinement en œuvre les Principes directeurs de Madrid et leur Additif (S/2018/1177, annexe) et renforcer la gestion des frontières et la coopération dans des domaines tels que l'application des lois, le partage du renseignement et l'entraide judiciaire. Face à la tendance et aux caractéristiques émergentes du terrorisme, nous devrions nous concentrer sur le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le cyberterrorisme, le financement du terrorisme et la propagation des idéologies extrémistes.

Quatrièmement, la communauté internationale doit tirer parti des avantages respectifs des mécanismes spécialisés, tels que le Bureau de lutte contre le terrorisme

des Nations Unies, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Nous devons donner toute sa place au rôle de ces entités en termes de renforcement des capacités, d'évaluation des menaces terroristes et de renforcement des mesures de sanctions. Tous les mécanismes de lutte contre le terrorisme doivent continuer à améliorer leur communication avec les États Membres, mener leurs travaux en stricte conformité avec les résolutions pertinentes et le Règlement intérieur et maintenir l'autorité et l'efficacité des régimes de sanctions, afin de continuer à améliorer leurs contributions à la cause du contre-terrorisme international.

La Chine rejette catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Ces dernières années, les éléments terroristes violents du Mouvement islamique du Turkestan oriental ont planifié et perpétré un certain nombre d'attentats terroristes sur le territoire chinois. Ils constituent également une menace sérieuse pour les pays du Moyen-Orient et d'Asie centrale. La lutte contre les forces terroristes violentes du Mouvement islamique du Turkestan oriental doit faire partie des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Ces forces doivent faire l'objet de mesures résolues.

En tant que membre très important de la lutte internationale contre le terrorisme, la Chine a été profondément impliquée dans la coopération internationale par le biais de mécanismes et de plateformes tels que l'ONU et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. La Chine appuie également le renforcement des capacités des États Membres dans ce domaine par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale ONU-Chine pour la paix et le développement, apportant ainsi une contribution importante aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. La Chine est prête à collaborer avec tous les pays pour répondre conjointement à la menace du terrorisme et maintenir la paix et la tranquillité dans le monde.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier très sincèrement le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Michèle Coninx pour leurs exposés et les efforts qu'ils continuent de déployer pour travailler avec les États Membres au renforcement de la lutte antiterroriste. Nous remercions également l'Équipe

d'appui analytique et de surveillance des sanctions pour sa contribution. Il est on ne peut plus satisfaisant de les entendre tous deux expliquer à quel point ils collaborent étroitement. Nous nous en félicitons vivement. J'ai trouvé que l'exemple qu'a donné Michèle Coninx concernant le bassin du lac Tchad était très exhaustif et utile.

Le Royaume-Uni est fier d'avoir, en tant que membre de premier plan de la Coalition mondiale, apporté une contribution essentielle aux progrès réalisés contre Daech. Toutefois, Daech demeure la menace terroriste numéro un pour le Royaume-Uni et, donc, une des priorités absolues de mon pays dans la lutte antiterroriste. Même confronté à la perspective de perdre tout son territoire, Daech continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales dans le monde entier. Bien qu'il se soit transformé en une structure dispersée constituée de multiples réseaux, Daech conserve son pouvoir et sa capacité d'inspirer et d'encourager les autres à faire beaucoup de mal. Les attaques du groupe tuent non seulement des innocents, mais menacent également la sécurité et la cohésion de toutes nos communautés. Je me fais ici l'écho de ce qu'a dit l'Ambassadeur de la Russie sur l'importance de couper les terroristes des sources de financement.

Nous savons qu'il s'agit d'une menace qui évolue rapidement et prend différentes formes. Les combattants terroristes étrangers relocalisés ou de retour dans leur pays, les « voyageurs frustrés » et les individus ou petits groupes qui commettent des attentats avec aucune direction centralisée ou presque, tout cela signifie que nous devons nous assurer que nos mesures de prévention et nos interventions sont adaptées à la menace actuelle. Aucun État ne peut le faire seul. Nous avons déjà indiqué au Conseil que nous avons invité la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) à procéder à une évaluation du Royaume-Uni. Ce n'est pas seulement parce que nous espérons avoir une histoire positive à raconter et de bonnes pratiques et expériences à partager, c'est aussi parce que nous sommes attachés à la possibilité d'apprendre des autres États et d'engager le dialogue. Nous encourageons les autres pays à faire de même et à inviter la DECT à mener des évaluations.

Au Royaume-Uni, un nouveau projet de loi sur la lutte contre le terrorisme et la sécurité des frontières est en cours d'examen. Il vise à faire en sorte que les organismes de répression et de renseignement soient dotés des pouvoirs dont ils ont besoin pour protéger le pays de la menace que représentent le terrorisme et les activités hostiles des États. Nous sommes de plus en plus

préoccupés par la violence perpétrée par des groupes qui souscrivent à des idéologies d'extrême droite. En 2016, National Action est devenu le premier groupe d'extrême droite à être interdit au Royaume-Uni. À l'époque, le Ministre de l'intérieur avait déclaré que National Action était une organisation raciste, antisémite et homophobe qui attisait la haine, glorifiait la violence et encourageait une idéologie abjecte. Un tel groupe n'a absolument aucune place dans une Grande-Bretagne qui agit dans l'intérêt de tous. Nous avons également pu constater les perturbations que les systèmes aériens sans pilote, ou drones, peuvent causer, et nous redoublons d'efforts pour faire en sorte que nos actions et les outils dont nous disposons suivent l'évolution des défis.

Le rapport du Secrétaire général (S/2019/103) souligne le rôle des femmes. Nous avons vu dans de nombreux endroits comment les femmes sont exploitées pour commettre des attentats, en tirant parti des stéréotypes culturels et sexistes et des faiblesses opérationnelles. Les femmes sont également victimes d'actes terroristes ignobles, y compris les tristement célèbres violences sexuelles commises par Daech. Le Conseil s'est efforcé de garantir que Daech devra rendre des comptes en adoptant la résolution 2379 (2017). Dans le même temps, les femmes ont également été des partenaires clés en matière de prévention et d'intervention. Nous savons que de nombreuses organisations de femmes sont en première ligne et font un travail important dans les domaines de l'alerte rapide, du renforcement de la résilience, de la réadaptation et de la réintégration.

Nous avons d'ailleurs eu le plaisir de contribuer au récent rapport du Programme des Nations Unies pour le développement et du International Civil Society Action Network, intitulé « Invisible Women : Gendered Dimensions of Return, Rehabilitation and Reintegration » (Femmes invisibles : les dimensions sexospécifiques du retour, de la réadaptation et de la réintégration). Tous ces éléments soulignent l'importance d'intégrer l'égalité des sexes en tant que question transversale. Au Royaume-Uni, notre plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité comprend des objectifs stratégiques en matière de prévention de l'extrémisme violent, et nous nous sommes dotés d'une stratégie transversale de lutte contre le terrorisme axée sur les femmes. À l'ONU, nous encourageons la DECT et le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) à se concentrer sur des mesures concrètes à cet égard, comme énoncé dans la résolution 2242 (2015), dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et dans le récent mandat de la DECT. Je tiens simplement à répéter qu'il s'agit

de répondre à une menace réelle, et donc de garantir l'efficacité de la lutte antiterroriste dans le monde réel.

Le cadre antiterroriste mis en place par le Conseil énonce un ensemble d'obligations et de mandats soigneusement négociés pour faire en sorte que les États puissent prévenir et combattre la menace la plus efficacement possible. Il va de soi que cette tâche revient au premier chef aux États Membres et que nombre des obligations incombent aux acteurs nationaux. Mais lorsqu'un renforcement supplémentaire des capacités est nécessaire, nous avons besoin que la DECT identifie les lacunes et que le BLT et d'autres partenaires des Nations Unies appuient les efforts visant à les combler. Ce faisant, ils doivent travailler en étroite collaboration avec la société civile, le secteur privé, les experts et les institutions spécialisées et partenaires des Nations Unies, en mettant à profit les compétences et capacités de chacun. Il est très important que tous travaillent en collaboration étroite. Une fois de plus, qu'il me soit permis ici de saluer le leadership dont font personnellement preuve le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Coninx à cet égard. Toutefois, il importe également qu'il n'y ait pas de confusion dans l'esprit des États Membres en ce qui concerne les mandats.

Nous nous félicitons des réponses actives de l'ONU à la menace décrite dans le rapport et voudrions également saisir cette occasion pour remercier le BLT d'avoir élaboré l'appel pluriannuel et communiqué aux États Membres des informations complètes et détaillées sur les activités de renforcement des capacités. Nous avons tous une tâche complexe à accomplir. Nous venons de nous mettre d'accord sur une liste d'activités et un programme de travail très intéressants et axés sur le fond pour le Comité contre le terrorisme, et nous savons qu'il est essentiel que nous restions attentifs aux nouvelles tendances et dynamiques.

Je tiens à réaffirmer notre appui à la Directrice exécutive Coninx dans sa détermination à faire en sorte que la DECT continue de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil d'une manière globale, en prenant en compte l'ensemble des questions liées à la lutte antiterroriste, notamment la prévention, les droits de l'homme et les questions relatives à l'égalité des sexes, ainsi que les aspects juridiques, la répression, la sécurité des frontières et autres. À mesure que le terrorisme s'adapte, nous devons nous aussi veiller à ce que nos réponses reflètent les réalités contemporaines. Je voudrais également appuyer ce que la Sous-Secrétaire générale Coninx a dit au sujet non seulement de l'importance en

soi des Principes directeurs de Madrid, mais aussi de la manière inclusive dont ils ont été élaborés avec toute une série d'acteurs. Cet aspect est bien entendu très pertinent pour ce qui est de la stratégie du BLT, telle qu'elle a été approuvée par l'Assemblée générale.

Nous avons beaucoup de points communs. Nous voulons tous protéger nos pays, nos peuples, nos communautés et nos valeurs, qui sont tous menacés par les terroristes. Cette menace exige une réponse multidimensionnelle. Elle exige que nous travaillions tous ensemble, et nous devons utiliser et améliorer tous les outils à notre disposition pour nous acquitter de nos responsabilités et obligations.

M. Delattre (France) : Qu'il me soit permis à mon tour de remercier vivement le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Michèle Coninsx pour leurs présentations très éclairantes et pour leur engagement exemplaire, ainsi que celui de leurs équipes dans notre combat commun contre le terrorisme.

Comme le souligne le huitième rapport du Secrétaire général sur ce sujet (S/2019/103), malgré la perte de son ancrage territorial, Daech continue de poser une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales. Le groupe s'est muté en un réseau souterrain, reposant sur des cellules diffuses, pouvant inclure d'anciens combattants terroristes étrangers, et sa propagande continue d'attirer de nombreux sympathisants, comme nous le savons.

Dans ce contexte, le moment n'est certainement pas venu de baisser la garde ni de relâcher la pression sur Daech. C'est pourquoi il est indispensable que l'action de la Coalition internationale contre Daech se poursuive, tant dans son engagement militaire que dans son volet civil, en appui à la mise en oeuvre de solutions politiques pluralistes et inclusives en Syrie et en Iraq. C'est en effet la seule réponse durable pour empêcher la réémergence de Daech sous d'autres formes. C'est dans cet esprit que les ministres des affaires étrangères de la Coalition internationale ont réaffirmé leur engagement d'une seule voix, le 6 février à Washington. De même, l'impunité face aux crimes commis par Daech n'est pas une option. Nous avons la responsabilité politique, juridique et morale de faire en sorte que leurs responsables soient poursuivis et condamnés avec toute la force du droit.

La justice, conduite dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, est également un élément indispensable à la paix et à la réconciliation. Cela passe par le renforcement des systèmes judiciaires et

une coopération judiciaire internationale solide. La France salue en particulier la contribution de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, créée par le Conseil de sécurité, qui doit aider à réunir les preuves permettant de poursuivre les responsables de crimes commis par Daech en Iraq. En complément, nos efforts doivent continuer de porter sur trois domaines d'action prioritaires, qui figurent d'ailleurs clairement dans le rapport du Secrétaire général.

Première priorité, la lutte contre le financement du terrorisme; il s'agit d'une priorité de premier plan pour la France. Nous avons pu constater, lors de la réunion en formule Arria, que nous avons organisée avec d'autres partenaires le 31 janvier dernier, qu'il demeurait encore de nombreux défis à relever afin d'adapter notre réponse aux menaces posées. Le partage de renseignements, la lutte contre l'anonymat des transactions, l'identification des sources de financement, l'anticipation du détournement des nouveaux instruments financiers, l'engagement collectif vis-à-vis des pays vulnérables mais aussi des pays défaillants, les sanctions internationales sont autant de priorités sur lesquelles il nous faut progresser. C'est pourquoi, après avoir convié la communauté internationale à Paris l'an dernier pour la conférence « No Money For Terror » et après avoir mené des consultations avec les acteurs concernés, la France a décidé de présenter un projet de résolution du Conseil de sécurité sur ce sujet, avec l'objectif de l'adopter dans les prochaines semaines. Nous y travaillerons étroitement avec les membres du Conseil et espérons pouvoir compter sur l'engagement et le soutien de tous.

Deuxième priorité, la gestion du retour des combattants terroristes étrangers. Face à ce défi, nous devons continuer à renforcer les mesures de détection, de prise en charge et de suivi des personnes à risque, à travers notamment un partage d'informations constant. Compte tenu de la diversité des profils concernés, une coordination étroite entre les services et agences de renseignement civil, militaire et financier, mais aussi entre les autorités judiciaires, est essentielle pour renforcer l'interaction entre l'action de renseignement et la réponse pénale. L'engagement des secteurs de l'éducation, des services sociaux et de la justice est indispensable pour aider les familles concernées. Dans son dispositif national, la France met en particulier l'accent sur la prise en charge spécifique des enfants, notamment au niveau sociopsychologique et au niveau éducatif, pour favoriser leur réintégration.

Troisième priorité, la prévention de l'utilisation d'Internet par les groupes terroristes. La France entend continuer à jouer un rôle moteur dans ce combat. Beaucoup de progrès ont été faits et les entreprises d'Internet se mobilisent. Mais beaucoup reste à faire et nous poursuivons nos efforts, notamment dans le cadre européen, pour entraver plus efficacement la diffusion de la propagande terroriste, qui alimente la radicalisation, et pour soutenir l'élaboration de contre-discours positifs. Ce combat, contre le financement du terrorisme, constitue également une priorité de notre action dans d'autres enceintes, en particulier dans le cadre de l'Union européenne et de notre présidence du Groupe des Sept cette année.

Dans chacun de ces domaines, les Nations Unies ont un rôle fédérateur de plus en plus essentiel et de mieux en mieux reconnu. Nous remercions le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) pour le travail remarquable qu'ils effectuent au quotidien. Nous comptons également sur le BLT et la DECT pour continuer à porter, comme leurs mandats respectifs le prévoient, les questions plus transverses, telles que le respect et la promotion des droits de l'homme et la prise en compte de la dimension du genre dans la lutte contre le terrorisme.

Soyez assuré, Monsieur le Président, du plein soutien de la France aux entités onusiennes dans leurs efforts d'identification des besoins et de définition des meilleures réponses à apporter, ainsi que dans la promotion de la coordination entre l'ensemble des acteurs concernés. Des progrès importants ont été effectués sur ces différents volets, qu'il est essentiel de poursuivre.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et la Directrice exécutive Michèle Coninx de leurs excellents exposés, de leur leadership et de leur manifestation de coopération, dont nous nous félicitons vivement.

Aujourd'hui je voudrais faire trois remarques.

Premièrement, s'agissant de la situation sur le terrain, la lutte contre le terrorisme continue d'être au premier plan de notre programme de sécurité internationale. Bien que nous ayons constaté de grands progrès dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Syrie et en Iraq, à laquelle l'Allemagne contribue de façon importante en tant que membre de la Coalition internationale contre l'EIL, il est maintenant crucial de rester mobilisés. Le travail est

loin d'être terminé. Nous devons créer sur le terrain des conditions qui empêchent l'EIL de perdurer en tant que réseau clandestin.

Malgré les défaites récentes de l'EIL, la menace qu'il pose reste imminente et très lourde. La campagne militaire dans les dernières zones contrôlées par l'EIL dans la vallée du Moyen-Euphrate se poursuit. Cependant, l'EIL n'est plus en mesure de lever des impôts et il a également perdu d'importantes sources de revenus. La perte de territoires et la réduction de revenus ne signifient pas la fin de l'organisation terroriste. Les combattants qui se sont dispersés sont plus difficiles à localiser, et les réseaux terroristes, tels que l'EIL et Al-Qaida, ont démontré à maintes reprises qu'ils s'adaptent rapidement à l'évolution des circonstances. Je suis tout à fait d'accord avec le Secrétaire général adjoint Voronkov que les pertes récentes de l'État islamique ne doivent nullement nous amener à relâcher nos efforts. Je pense que c'est là le message clef. L'EIL continue de toute évidence à poser une grave menace contre la paix et la stabilité internationales.

Ma deuxième remarque concerne les droits de l'homme, la prévention des conflits et la problématique femmes-hommes. Pendant notre campagne pour un siège au Conseil de sécurité, l'Allemagne a souligné l'importance de la prévention des conflits, du respect des droits de l'homme et de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'action du Conseil. Le débat d'aujourd'hui nous donne raison. Les situations dans le nord de l'Iraq et en Syrie démontrent que nous devons rester vigilants et essayer de résoudre les conflits avant qu'ils ne deviennent violents. Elles indiquent que le mépris des droits de l'homme est un facteur qui peut conduire des personnes marginalisées à l'extrémisme violent et entre les mains de réseaux terroristes. Elles montrent aussi que les femmes se retrouvent dans des circonstances atroces en cas de conflit violent.

Le rapport du Secrétaire général (S/2019/103) met en exergue à juste titre le rôle des femmes. Je voudrais faire trois très brèves observations à ce sujet.

Premièrement, je tiens à souligner que l'Allemagne a accueilli de nombreux yézidis, femmes, hommes et enfants, en provenance du territoire précédemment contrôlé par l'EIL dans le nord de l'Iraq. Deuxièmement, je voudrais évoquer la réunion tenue selon la formule Arria en janvier sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui a été un jalon. Nous pensons que nous devons nous y adosser pour notre futur travail. Dans ce contexte,

l'Allemagne a l'intention d'organiser, pendant notre prochaine présidence, au mois d'avril, un débat public sur les violences sexuelles commises en période de conflit. Enfin, troisièmement, le représentant du Royaume-Uni a mentionné la résolution 2242 (2015), qui contient des passages importants sur les femmes, la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce dernier. L'Allemagne pense elle aussi qu'il est essentiel que cette résolution très importante soit mise en œuvre comme il convient.

Ma troisième et dernière remarque porte sur la marche à suivre stratégique et globale. Les terroristes doivent être vigoureusement pourchassés et poursuivis en justice. Toutefois, pour assurer à long terme le succès durable de la lutte contre le terrorisme, il est crucial d'adopter une démarche globale qui réalise l'équilibre entre mesures préventives et mesures répressives. Pour faire face aux défis posés par le retour des combattants terroristes étrangers et de leurs familles, il faut également adopter une approche globale impliquant des mesures liées à la justice pénale et à la police, ainsi qu'à la déradicalisation et à la réinsertion.

En ce qui concerne ce qui, concrètement, peut et doit être fait, qu'il me soit permis simplement de mentionner certaines mesures cruciales de notre point de vue. Comme de nombreux orateurs avant moi l'ont dit ce matin, nous devons lutter contre la radicalisation dans les prisons. Autre élément : les services de maintien de l'ordre et la police des frontières doivent être dotés des outils nécessaires pour faire leur travail. Il convient également de souligner la nécessité d'établir des listes de contrôle des terroristes qui soient accessibles par voie électronique. Tous les États Membres qui ne le font pas encore doivent envisager de collaborer étroitement avec INTERPOL et de tirer pleinement parti de ses bases de données, notamment celle sur les documents de voyage perdus ou volés. Nous devons également insister sur le rôle de la biométrie et des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs.

En outre, je voudrais souligner qu'à l'automne dernier, nos amis néerlandais ont mis leur logiciel de saisie des dossiers passagers à la disposition de l'ensemble des États Membres de l'ONU. Baptisé Travel Information Portal, il est utilisable gratuitement par tous les membres de l'ONU. Nous estimons qu'il s'agit là d'une initiative très importante et nous tenons à encourager une utilisation très répandue du logiciel.

Nous saluons également l'initiative de la France, qui a présenté une résolution sur la lutte contre le financement

du terrorisme. Il est impératif, si nous voulons que les mesures antiterroristes soient couronnées de succès, de tarir les sources de financement du terrorisme. Nous appuyons avec force la détermination française.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes fermement résolus à soutenir les travaux du Groupe d'action financière, organe chargé d'élaborer les normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Nous appuyons et appliquons toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité à cet égard et mettrons à profit notre mandat au Conseil de sécurité pour continuer de rationaliser les efforts internationaux.

Nous devons également veiller à un respect plus large des droits de l'homme et de l'état de droit. Ils ne doivent pas être relégués au deuxième plan dans la lutte internationale contre le terrorisme, dont ils sont un maillon crucial. Enfin, nous devons soutenir l'action de Daniel Kipfer Fasciati, Médiateur du Comité chargé des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida, qui est vitale pour la crédibilité, l'équité et l'efficacité du régime des sanctions.

Pour conclure sur une note plus générale, je voudrais dire qu'il nous faut préserver le sens de l'équité et le respect des droits de l'homme dans nos réactions face au terrorisme. Ce n'est qu'en défendant nos valeurs et nos normes que nous parviendrons à vaincre l'idéologie terroriste. La coopération internationale demeure la clef de notre succès. Nous devons faire en sorte que la prévention, les combattants terroristes étrangers, le financement du terrorisme, l'échange d'informations, l'utilisation d'Internet par les terroristes, la sécurité aérienne et toutes les autres questions que nombre d'orateurs précédents ont évoquées ce matin restent au premier rang des priorités internationales.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Nous savons gré aux intervenants, M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de leurs exposés et de leurs efforts. Nous soulignons qu'ils ont tout notre appui.

Aujourd'hui, ma déclaration portera sur trois questions principales : premièrement, la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL/Daech); deuxièmement, les défis que la communauté internationale doit relever tandis qu'elle combat cette menace; et,

troisièmement, la coopération internationale que nous espérons tous.

Premièrement, en ce qui concerne la menace que représente Daech, le nombre et l'ampleur des attaques terroristes qu'il a lancées ont récemment diminué en raison de nombreux facteurs, notamment les efforts déployés par la communauté internationale et en particulier par la Coalition internationale contre l'EIIL. Cela s'est traduit par une diminution sensible du nombre de ses militants en Iraq et en Syrie qui, d'après les estimations figurant dans les rapports pertinents, sont désormais entre 14 000 et 18 000. Daech continue cependant de représenter une menace réelle et directe. Il est capable de s'adapter et de se transformer rapidement et d'utiliser ses capacités et ressources financières disponibles, en coordination avec d'autres groupes terroristes, pour concrétiser ses plans dès qu'il le peut. Nous devons tenir compte du fait qu'un nombre conséquent de ses militants sont des combattants étrangers relocalisés, remis en liberté ou de retour dans leur pays. C'est pourquoi, dans l'immédiat, il nous incombe de réunir les efforts internationaux, régionaux et sous-régionaux et de promouvoir une utilisation efficace des outils et mesures visant à ne pas se laisser distancer par les changements tactiques rapides auxquels procède Daech pour mettre en œuvre son programme et ses plans.

Nous réaffirmons ce qui a été énoncé dans la déclaration ministérielle commune adoptée à la réunion des ministres des affaires étrangères de la Coalition mondiale contre Daech, tenue à Washington le 6 février, concernant l'attachement des États de la Coalition aux principes directeurs adoptés au Koweït en 2018.

Deuxièmement, en ce qui concerne les difficultés auxquelles la communauté internationale est confrontée dans le cadre de sa lutte contre cette menace, peut-être le plus important de ces défis aujourd'hui réside dans la capacité de Daech de financer son action terroriste par l'acquisition d'actifs financiers d'une valeur estimée entre 50 et 300 millions de dollars ou en s'auto-finançant par des agissements illicites, telles que le chantage, l'enlèvement contre rançon et la criminalité transnationale organisée, ainsi que par l'utilisation des réseaux sociaux et d'autres médias. Daech diffuse son message par les médias pour recruter et faire connaître son action au niveau local. Outre l'incidence négative de la relocalisation ou du retour dans leur pays des combattants étrangers et de leurs familles, tous ces défis exigent des mesures préventives aux niveaux international et national, dans le cadre de stratégies nationales complètes de lutte contre le financement du terrorisme et la rhétorique terroriste.

Il s'agit notamment d'appliquer les dispositions des résolutions 1373 (2001) et 2354 (2017), ainsi que de mettre en œuvre le cadre international global de lutte contre la propagande terroriste et les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous soulignons qu'il importe que les États Membres appliquent la résolution 2396 (2017), qui appelle à réévaluer la situation des personnes qui reviennent de zones de conflit, ainsi que celle des membres de leurs familles, et à faire appel à des mesures de justice pénale en adoptant, dans chaque pays, des législations spécifiques axées sur un concept de réadaptation clair et complet, dans le cadre de mécanismes respectueux des Principes directeurs de Madrid et des droits de l'homme.

En ce qui concerne les crimes commis par Daech, nous soulignons la nécessité de faire en sorte que leurs auteurs répondent de ces actes, notamment des crimes constitutifs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide. Nous appuyons le mécanisme international établi par la résolution 2379 (2017) pour accompagner les efforts locaux visant à faire en sorte que Daech réponde de ses actes. Nous saluons les efforts considérables que déploie le Gouvernement iraquien frère pour combattre Daech et libérer les territoires irakiens.

Troisièmement, en ce qui concerne la coopération internationale, régionale et sous-régionale souhaitée pour lutter contre les problèmes de sécurité que représentent les groupes terroristes pour la communauté internationale tout entière, il faut réunir les éléments ci-après : partager l'information, améliorer la protection, s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, et prévenir l'incitation au terrorisme. Nous devons également supprimer les sources de revenus des groupes terroristes, former les forces de l'ordre, garantir que les jeunes et l'éducation sont appuyés et signer des accords bilatéraux et multilatéraux. La coopération actuelle entre les organismes et organes des Nations Unies, les organisations régionales et les États Membres en matière de renforcement des capacités et de mise en commun des savoir-faire est cruciale et indispensable et nous attendons avec intérêt de continuer à la promouvoir.

Pour terminer, nous devons tous être conscients que, bien que la Coalition mondiale ait gagné du terrain contre Daech du point de vue militaire et que la communauté internationale ait fait des efforts considérables pour éliminer Daech, ce groupe terroriste continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Il s'agit d'une entité mondiale

dotée d'un commandement centralisé. Si nous n'unissons pas les efforts de la communauté internationale pour cibler les réseaux financiers, logistiques, militaires, de renseignement, de sécurité et médiatiques du groupe, il réapparaîtra dans les zones de crise et de conflit et la communauté internationale essuiera de lourdes pertes.

L'État du Koweït réaffirme sa position inébranlable : nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles qu'en soient les motivations. Le terrorisme est un acte criminel injustifiable qui ne doit être lié à aucune religion, nationalité, culture ou appartenance ethnique. La lutte contre le terrorisme exige que la communauté internationale se mobilise pour vaincre ce fléau criminel en prenant des mesures visant à respecter les droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Nous remercions M. Voronkov et M^{me} Coninx pour leurs exposés. L'Afrique du Sud estime que la présente séance aurait pu être plus fructueuse si le Conseil avait invité les pays les plus touchés à y participer. Nous espérons que tel sera le cas à l'avenir.

La menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) a peut-être évolué et changé, mais elle n'a en rien diminué. Compte tenu de la portée mondiale de l'EIL, la lutte contre cette organisation exige une réponse cohérente et coordonnée, reposant sur une coopération renforcée aux niveaux national, bilatéral, régional et international, y compris l'échange d'informations et d'expériences.

L'ONU continuer de jouer un rôle clef dans la coordination des efforts de la communauté internationale à cet égard, et on ne saurait sous-estimer l'importance de l'appui qu'elle apporte aux États Membres pour les aider à relever les défis qui leur sont propres dans la lutte contre l'EIL. Nous saluons les efforts déployés à cet égard par le Bureau de lutte contre le terrorisme, ainsi que par le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive.

L'Afrique du Sud a toujours été en faveur d'une approche globale pour contrer la menace du terrorisme. Le terrorisme doit être combattu dans sa globalité, et pas seulement dans ses composantes individuelles. Les mesures de sécurité ne suffiront pas à elles seules à contrer la menace terroriste. Il importe tout autant de s'attaquer à ses causes et de le prévenir. À cet égard, l'Afrique du

Sud appuie une approche à l'échelle du Gouvernement et à l'échelle de la société qui tienne également compte du rôle des femmes et des enfants, des jeunes, de la société civile, du secteur privé et des communautés dans la lutte contre les actes terroristes.

Nous nous félicitons des Principes directeurs de Madrid et de l'Additif (S/2018/1177, annexe), qui a été élaboré pour les compléter. Dans sa lutte contre le terrorisme, l'Afrique du Sud dispose, dans le cadre de sa loi sur la protection de la démocratie constitutionnelle contre le terrorisme et les activités connexes, de moyens intégrés de lutter contre le financement du terrorisme, complétés par le Centre de renseignement financier de l'Afrique du Sud, qui fait partie d'un réseau mondial de centres similaires chargés de remonter la filière des flux financiers illégaux destinés à des groupes terroristes, ainsi que d'une bonne coopération avec le secteur privé. Par ailleurs, l'Afrique du Sud tient absolument à souligner que les mesures prises pour contrer la menace que représente l'EIL sont conformes aux obligations qui nous incombent en vertu du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, ainsi que le principe de l'état de droit.

L'Afrique du Sud demeure préoccupée par la présence de groupes terroristes en Afrique, notamment en Afrique subsaharienne, dans le Sahel, en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est et, récemment, dans certaines parties de notre propre région, qui ont des liens avec l'EIL et son idéologie malfaisante. Au fil des ans, l'Union africaine a pris un certain nombre d'initiatives pour lutter contre le terrorisme. En 2002, il y a 17 ans, l'Union africaine a adopté un Plan d'action sur les moyens de prévenir et de combattre le terrorisme en Afrique. En 2011, la Commission de l'Union africaine a élaboré une loi type africaine contre le terrorisme. Nous continuerons de ne ménager aucun effort pour veiller à ce que ce phénomène destructeur ne s'enracine pas dans notre région, et de collaborer étroitement avec la communauté internationale, y compris l'ONU, dans la lutte contre le terrorisme.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information consacrée à la menace que représente l'État Islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales ainsi qu'à l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace. Elle félicite, pour la qualité de leurs exposés, M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint et Chef du Bureau

de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CCT).

Le terrorisme constitue aujourd'hui l'un des défis sécuritaires majeurs auxquels l'humanité est confrontée. Le rapport du Secrétaire général, qui éclaire le Conseil sur ce fléau (S/2019/103), appelle de la part de ma délégation des observations sur la réalité de la menace terroriste, les défis à relever et le rôle de l'ONU.

Concernant le niveau de la menace, ma délégation note avec préoccupation que malgré les importants revers subis, Daech demeure une réelle menace à la paix et à la sécurité internationales, grâce à sa capacité d'adaptation, à l'attrait de la propagande terroriste et à sa forte réserve financière. En outre, selon le rapport du Secrétaire général, l'organisation compterait plusieurs milliers de combattants à travers le monde, notamment au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie. Ma délégation fait sienne l'analyse du Secrétaire général sur le danger que représentent aussi les combattants terroristes étrangers, dont les déplacements et le retour dans leurs pays d'origine constituent une réelle source de préoccupation. Elle est d'avis que les prisons sont des potentiels lieux de radicalisation et appuie les conclusions sur les tendances expansionnistes du terrorisme, dont les ramifications s'étendent à toutes les régions de la planète. Face à cette menace, en perpétuelle évolution, la mobilisation de la communauté internationale s'avère plus que nécessaire.

Concernant les défis à relever, il est indéniable que la lutte contre le terrorisme requiert de la part de la communauté internationale une approche holistique, dans une synergie d'actions qui permettra d'opposer une riposte adaptée à la menace. L'efficacité de la lutte passe en effet par la pleine mise en œuvre, par tous les États Membres, de leurs obligations internationales, notamment en matière d'enquêtes et de procédures pénales liées au terrorisme. Cette démarche devra impliquer la mise à jour des mesures de lutte et une adaptation de la législation en vue de renforcer l'efficacité de la justice pénale antiterroriste.

Sur le plan national, les États se doivent de prévenir la radicalisation à travers l'amélioration de la coordination entre les services de détection et de répression. Dans cette optique, ils devront élaborer des stratégies en vue de la gestion et du contrôle des flux des combattants terroristes étrangers. Une attention particulière devra être accordée à la situation des femmes et des enfants liés à ces combattants. De même, le renforcement des mesures de sûreté aérienne s'avère indispensable. Celui-ci passe

par une meilleure sensibilisation aux risques et le partage des données des dossiers passagers, dans le cadre de la coopération internationale, régionale et sous-régionale.

Par ailleurs, l'éradication du terrorisme exige la mobilisation de tous dans la lutte contre le financement de ce fléau planétaire. Nos efforts conjoints devront contribuer à assécher les sources de financement de Daech et ses affiliés. Dans cette perspective, ma délégation appelle à la mise en place de mécanismes de coopération appropriés, au partage de l'information, à la promotion de la coopération entre les services publics et privés et au renforcement des cadres normatifs de lutte.

S'agissant du rôle de l'ONU, ma délégation voudrait se féliciter de l'appui des Nations Unies aux États Membres dans la mise en œuvre de leurs obligations respectives. Elle salue, en particulier, le travail remarquable accompli par le CCT et sa direction exécutive ayant abouti à l'adoption, le 27 décembre 2018, de l'Additif aux Principes directeurs de Madrid de 2015 (S/2018/1177, annexe) en vue d'aider les États Membres à faire face au retour et à la relocalisation des combattants terroristes étrangers, ainsi que des membres de leurs familles qui les accompagnent. Ma délégation se réjouit, en outre, du lancement du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, le 6 décembre 2018, visant à renforcer l'action commune du système des Nations Unies dans la lutte antiterroriste. La Côte d'Ivoire se félicite aussi de l'appui accordé aux États Membres dans l'élaboration des stratégies globales de poursuite, de réadaptation et de réinsertion dans la lutte contre l'extrémisme violent ainsi que de l'assistance fournie pour l'amélioration de la sécurité et de la sûreté des prisons.

Pour terminer, ma délégation réaffirme la nécessité pour tous les États de s'engager avec détermination dans la lutte contre le terrorisme jusqu'à son élimination. La Côte d'Ivoire, pour sa part, continuera de soutenir les actions initiées dans le cadre du multilatéralisme en vue d'apporter une riposte globale robuste à la menace terroriste. Dans cette perspective, elle salue les prochaines manifestations régionales et thématiques prévues dans le cadre des actions de suivi de la Conférence de haut niveau réunissant les chefs d'organismes antiterroristes, qui s'est tenue le 28 juin 2018 à New York.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Tout d'abord, nous tenons à remercier et féliciter le Secrétaire général pour son rapport (S/2019/103), qui met bien en avant les dernières tendances concernant la menace terroriste internationale que représente Daech. Nous remercions également M^{me} Coninsx et M. Voronkov pour

leurs excellentes présentations. Nous constatons avec satisfaction que le Conseil dispose des outils nécessaires, à travers la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe de surveillance, pour procéder en toute indépendance à une analyse approfondie de la menace constituée par Daech. Nous saluons la bonne collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et nous les encourageons à poursuivre dans cette voie.

Nous constatons que bien que Daech, comme entité territoriale, ait été quasiment défait, son impact négatif sur la sécurité internationale reste substantiel, en continuant à attirer certains individus, y compris en Europe. La communauté internationale reste vivement préoccupée par la gestion du retour des combattants terroristes étrangers et des membres de leurs familles présents en Syrie. Des difficultés diplomatiques, juridiques et logistiques persistent pour assurer la poursuite et la sécurisation des combattants terroristes étrangers incarcérés dans des campements temporaires ainsi que ceux qui sont toujours en liberté.

La Belgique a opté pour une approche holistique pour lutter contre la radicalisation en Belgique. Nous pensons qu'une même approche, axée non seulement sur la répression, mais également sur la prévention et la réintégration dans la société, doit s'appliquer aussi aux combattants terroristes étrangers et à leurs familles qui reviennent en Belgique. Notre politique prend en compte le risque pour la sécurité publique mais, parallèlement, le Gouvernement belge reconnaît ses obligations internationales en matière humanitaire et de respect des droits humains, y compris les droits de l'enfant. La Belgique donne ainsi priorité au retour des enfants de moins de 10 ans des combattants terroristes qui se situent toujours dans la zone de conflit, et nous prenons des mesures pour assurer leur réhabilitation et leur réadaptation. Une fois le mineur rentré en Belgique, une assistance personnalisée sera prévue, tenant compte de la situation individuelle de l'enfant rapatrié.

Pour faire face à la menace mondiale émanant de Daech, en particulier les combattants terroristes étrangers, nous disposons de bons outils. L'Additif aux Principes directeurs de Madrid (S/2018/1177, annexe) récemment adopté, et qui nous guide dans la mise en œuvre de la résolution 2396 (2017), est très utile. Il propose une approche équilibrée des mesures de lutte contre le terrorisme tout en mettant l'accent sur l'importance de la prévention. Faisons maintenant de sa mise en œuvre une de nos principales priorités.

Nous sommes très favorables au nouveau projet de résolution sur le financement du terrorisme annoncé par la France, auquel nous allons apporter tout notre soutien. Dans le cadre de son approche holistique, la Belgique estime que la promotion de la justice et la lutte contre l'impunité sont prioritaires. La lutte contre l'impunité est non seulement essentielle en soi, mais également comme outil de prévention et de stabilisation. C'est pourquoi la Belgique soutient le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ainsi que l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Cependant, il reste des problèmes liés à la menace terroriste qui ne sont pas suffisamment traités. Nous prenons note du rapport du Secrétaire général sur le fait que, malgré la documentation très complète des actes de violence sexuelle commis par des membres de Daech, aucune poursuite de ces crimes n'a encore eu lieu. Ces actes sont une source de grave préoccupation pour la Belgique. Ils devraient être combattus en créant des structures préventives appropriées, en luttant contre l'impunité et en renforçant d'autres mécanismes dissuasifs, tels que les sanctions.

Enfin, comme le souligne le rapport, une fois que les terroristes et les combattants terroristes étrangers sont poursuivis et condamnés, le risque ne disparaît pas. Les États se retrouvent face au défi d'assurer la déradicalisation des prisonniers et d'éviter qu'ils ne radicalisent à leur tour leurs codétenus. Nous accueillons favorablement les efforts faits par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière de renforcement des capacités en collaboration avec la Direction exécutive, mais nous reconnaissons également qu'il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre ce phénomène au niveau mondial.

M. Trullols Yabra (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, de nous avoir réunis ce matin pour examiner le rapport stratégique du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2019/103). Nous remercions également et tout particulièrement M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint du Bureau de lutte contre le terrorisme, et M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive

de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de leurs exposés sur l'état actuel de la situation. Nous les félicitons une fois de plus de leur travail capital.

Comme nous l'avons entendu, l'EIIL continue de poser une grave menace à la paix et à la sécurité mondiales, ce qui doit entretenir la vive préoccupation et le profond sentiment d'urgence du Conseil, même s'il convient de reconnaître les progrès concrets accomplis pour combattre et éliminer cette menace, avec l'appui et les efforts de tous les acteurs engagés, notamment les États, la communauté internationale et la société civile. La transformation en cours de l'EIIL en un réseau clandestin mondial, les activités de ses affiliés régionaux dans le monde entier et les problèmes que posent le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers, autrement dit la nouvelle réalité à laquelle nous devons faire face, qui est le fruit de la capacité d'adaptation de ces groupes terroristes, et l'évolution des politiques et mesures visant à les combattre exigent d'approfondir la collaboration entre les États afin de renforcer la lutte mondiale commune, ce qui suppose de procéder à des ajustements et de prendre de nouvelles mesures et initiatives.

Il est normal que la capacité de l'EIIL de s'adapter et de profiter d'espaces où les gouvernements sont absents ou faibles et fragmentés, et où les communautés sont marginalisées, nous pousse à réfléchir à la nécessité croissante de lutter contre les causes qui engendrent ou alimentent la radicalisation et l'extrémisme violent, en particulier chez les jeunes, et tout autant chez les femmes. Les statistiques indiquent que près de 10 % des 40 000 personnes qui ont fait le voyage pour aller rejoindre l'EIIL étaient des mineurs et que près de 20 % des combattants étrangers sont des femmes et des filles, ce qui illustre la nécessité de mettre l'accent sur la prévention en tant qu'élément clef de la lutte contre le terrorisme. Les histoires rapportées récemment dans des interviews concernant des femmes soumises à l'EIIL et accompagnées d'enfants, qui fuient les griffes de ce groupe terroriste, montrent le degré de conviction et de coercition auquel sont exposées ces femmes pour rejoindre ce groupe, au point qu'elles perdent tout instinct humain de s'inquiéter de la protection et du bien-être de leurs propres enfants.

Nous devons coopérer pour faire face au défi que représentent pour les pays d'origine le retour des combattants terroristes étrangers et l'élaboration de stratégies concernant les poursuites, la réadaptation et la réinsertion, en particulier pour les membres de leur

famille, à savoir des femmes et des enfants, qui, après avoir été radicalisés et traumatisés par la violence, pourraient malheureusement constituer une menace à l'avenir. À cet égard, nous voudrions saluer l'important travail accompli par le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive, qui ont adopté en décembre dernier l'Additif aux Principes directeurs de Madrid (S/2018/1177, annexe), qui facilite l'action menée par les États Membres pour relever les défis posés par le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers et des personnes à leur charge, en tenant compte de leur sexe, de leur âge et des droits de l'homme.

Nous voudrions mettre l'accent sur une autre question évoquée dans le rapport, à savoir la nécessité de continuer à renforcer la coopération internationale entre les États, aussi bien au niveau judiciaire qu'en vue d'enrayer le financement du terrorisme. Nous estimons qu'il est essentiel de renforcer la coopération entre les autorités compétentes en matière de collecte, de traitement, de préservation et d'échange d'informations, notamment les données numériques. À cette fin, il convient de renforcer la confiance et la coopération en matière d'échange d'informations entre les organismes concernés, en gardant à l'esprit que l'EIIL et les autres groupes terroristes représentent une menace commune, grave et imminente. Pour faciliter cette coopération internationale, il faut appliquer les accords et protocoles applicables, en tenant compte de la législation nationale et du droit international pertinent – notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire –. De même, il importe de compléter en temps voulu ces mesures par des activités de formation, l'élaboration de guides de procédures, l'élaboration de formulaires et la création de plates-formes, entre autres mesures concrètes mentionnées dans le rapport. En ce qui concerne les nouvelles méthodes et modalités de financement de ce groupe terroriste, dont certaines sont très sophistiquées, notamment l'utilisation de plates-formes d'échange de cryptomonnaies, et d'autres très courantes dans l'économie moderne, comme l'utilisation de portefeuilles numériques ou de services de paiement mobile, la coopération internationale demeure essentielle pour lutter efficacement contre le terrorisme.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : À l'instar d'autres orateurs, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance très importante. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, et la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Coninx, de leurs exposés instructifs. Je voudrais également exprimer ma gratitude à la Direction

exécutive du Comité contre le terrorisme, à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, au Bureau de lutte contre le terrorisme et aux autres entités compétentes des Nations Unies pour le rapport complet (S/2019/103) dont nous sommes saisis.

Nous prenons note de certains points saillants du rapport, notamment le fait que l'État islamique d'Iraq et du Cham (EIIL) s'est transformé en un réseau clandestin et commet aujourd'hui moins d'attentats. Toutefois, en dépit de l'intensification des efforts de la communauté internationale, l'attentat odieux et lâche perpétré récemment à la cathédrale de Jolo, dans la province de Sulu aux Philippines, démontre une fois de plus que l'EIIL représente toujours une menace grave. L'Indonésie condamne de nouveau le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles qu'en soient les origines et les motivations. Rien ne saurait le justifier, et nous nous opposons une fois de plus à toute tentative de relier cette menace à une religion, une nationalité, un peuple ou une civilisation spécifique. Dans cette optique, la présente déclaration se concentrera sur trois questions.

Premièrement, en ce qui concerne la menace terroriste en Asie du Sud-Est, suite à la défaite de l'EIIL en Syrie, nous avons constaté que ce groupe concentre désormais ses activités, notamment de propagande, de radicalisation et de recrutement, dans notre région. Par ailleurs, nous sommes préoccupés par la menace que représentent le retour, la relocalisation ou la remise en liberté de combattants terroristes étrangers dans divers pays et régions. L'une des tendances les plus alarmantes est le recrutement et la radicalisation des femmes et des enfants, notamment ceux qui ont un bon niveau d'instruction et qui sont issus de la classe moyenne. Le nombre croissant de voyageurs frustrés qui n'ont pas pu atteindre le champ de bataille en Syrie ou ailleurs sont aussi une source de vives préoccupations. Non seulement ils sont redirigés ailleurs par l'EIIL, comme l'indique le rapport, mais certains d'entre eux ont, de leur propre initiative, planifié des attentats et sont devenus des kamikazes pour attirer l'attention des dirigeants de l'EIIL sur leur existence. Nous estimons également qu'en matière de planification et de logistique, les terroristes privilégient de plus en plus les technologies de pointe et les activités cybernétiques, notamment les transactions et la fraude en ligne, la collecte de fonds par l'intermédiaire des médias sociaux, le financement participatif et les dons, sans oublier les portefeuilles numériques facilement accessibles et d'autres applications qui facilitent les activités de financement.

Deuxièmement, il importe de mettre en place des capacités d'adaptation pour faire face à des défis de plus en plus dynamiques et complexes. Compte tenu de la nature de ce défi, nous devons adopter non seulement des politiques résolues mais aussi des démarches innovantes et pragmatiques. Nous devons adapter le rythme de notre coopération face à cet adversaire rusé qui évolue rapidement. Nous devons également faire preuve de souplesse dans nos stratégies et d'adaptabilité dans nos mesures. Néanmoins, nous ne devons pas oublier l'importance que revêt une approche exhaustive et globale à chaque étape. Par exemple, nos efforts de déradicalisation ne doivent pas avoir pour seul objectif l'emprisonnement. Nous estimons que dans certains cas, ces efforts doivent porter aussi sur la phase post-détention et la pleine intégration dans la société. Nous devons faire en sorte que les individus concernés ne soient radicalisés à nouveau et ne participent à nouveau aux activités terroristes. C'est pour cette raison que nous exhortons les entités compétentes des Nations Unies à continuer d'appuyer les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour élaborer des stratégies globales concernant les poursuites, la réadaptation et la réinsertion.

Ma dernière observation concerne la coopération internationale. L'Indonésie tient à souligner une fois de plus l'importance de la coopération internationale pour faire face à la menace que représentent les activités terroristes. Tout en continuant à prendre des mesures énergiques, notamment en matière d'échange de renseignements et d'informations, de lutte contre le financement du terrorisme et de sécurité aux frontières, nous devons investir davantage dans des mesures souples pour que les populations ne soient pas attirées par l'extrémisme. Nous devons changer les mentalités, non seulement en ce qui concerne le financement des terroristes, mais aussi pour ce qui est d'utiliser les outils financiers pour enrayer les activités terroristes. Le changement des mentalités est un aspect important. Nous devons promouvoir le dialogue et la tolérance et donner aux modérés les moyens de se faire entendre, car c'est le meilleur moyen de combattre la haine, de prévenir l'incitation et d'éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer officiellement l'Additif aux Principes directeurs de Madrid (S/2018/1177, annexe), adopté par le Comité contre le terrorisme en décembre 2018, et les orientations précieuses qu'il fournit aux États Membres pour faire face au défi que représentent le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers. Nous devons impérativement utiliser tous les outils à notre disposition, notamment le régime de

sanctions pour priver les personnes et les entités qui continuent d'appuyer l'EIL de financements.

Depuis de nombreuses années, l'Indonésie soutient qu'il faut s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, notamment les conflits prolongés et non réglés, la pauvreté et l'injustice. Nous ne justifions pas le terrorisme, mais faire abstraction de ces questions ne diminue en rien leur importance, et surtout, ne les élimine pas. Le Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies, doit s'attacher à régler ces conflits qui persistent.

Pour terminer, je voudrais lancer une mise en garde en ce qui concerne notre approche. Il est essentiel de veiller à ce que toutes les mesures contre le terrorisme soient prises dans le respect du droit international, des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies. L'Indonésie estime que les mesures ou approches qui portent atteinte aux principes du droit international et des droits de l'homme, pour quelque raison que ce soit, seraient non seulement contreproductives, mais compromettraient également la légitimité politique nécessaire pour appuyer les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme. L'EIL constitue toujours un fléau pour l'humanité. Même si l'influence de ses membres dans les zones de conflit a diminué, le groupe a toujours les moyens de déplacer ses théâtres d'opération vers d'autres régions du monde. Il suffit d'une seule personne qui pose des bombes pour semer le chaos et provoquer des souffrances, et cela ne nécessite que peu de moyens financiers. Nous devons faire preuve de vigilance et de détermination dans notre action collective. Ce n'est qu'ainsi que nous réussirons.

Le Président (*(parle en espagnol)*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Guinée équatoriale.

Notre délégation remercie le Secrétaire général pour son huitième rapport sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2019/103). Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov, Chef du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, et M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour leurs rapports instructifs.

La République de Guinée équatoriale condamne catégoriquement le terrorisme. Nous sommes convaincus que les actes terroristes sont injustifiables et constituent l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité

dans le monde et continuent d'être l'un des problèmes les plus redoutables de notre temps aux niveaux national, régional et mondial, et aucun pays ne peut se protéger contre cette menace et y faire face seul.

Comme M. Voronkov et M^{me} Coninx l'ont souligné dans leurs déclarations, bien qu'au cours de l'année 2018, le monde ait subi moins d'attaques de Daech, cette organisation reste le groupe terroriste le plus dangereux et le mieux financé. Elle dispose également d'une structure de direction qui, centralisée au Moyen-Orient, dispose d'un réseau mondial secret qui comprend des cellules locales et des combattants terroristes étrangers et leurs familles en Afrique, en Asie et en Europe. La Guinée équatoriale demeure profondément préoccupée par le phénomène des combattants terroristes étrangers et de leurs familles, les systèmes de responsabilisation et de coopération pénale internationale, et le renforcement de l'action conjointe des Nations Unies face au terrorisme.

À cet égard, nous reconnaissons et encourageons la diffusion et la mise en œuvre de mesures adaptées à l'évolution des menaces, comme les 17 Principes directeurs de Madrid (S/2018/1177, annexe) adopté en décembre dernier par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste. Comme nous l'avons fait au cours des négociations, nous encourageons les États à investir dans la formation et l'assistance technique afin que les pays dans le besoin, en particulier les pays en développement, puissent appliquer les 17 principes directeurs, en particulier ceux qui ont trait au contrôle des frontières et à la collecte et à la maintenance des données. Nous nous félicitons également de la conclusion du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme des Nations Unies et de la réforme de son architecture, ainsi que des travaux de la première Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. La Guinée équatoriale estime qu'il est nécessaire de reconnaître et d'aider les victimes du terrorisme, et de poursuivre et de condamner tous les auteurs de viols, d'enlèvements et de traite des personnes afin d'éviter l'impunité.

Comme l'a déclaré le Conseil de sécurité dans plusieurs de ses résolutions, et la semaine dernière lors de la réunion tenue selon la formule Arria organisée par la France, la lutte contre le financement du terrorisme est l'un des outils les plus stratégiques pour mettre un terme aux actes terroristes. Daech étant le groupe terroriste le mieux financé, il est extrêmement important de renforcer la collaboration entre les États et d'autres acteurs, tels

que le secteur privé et la société civile, dans cette lutte. À cet égard, la Guinée équatoriale réaffirme son plein engagement à poursuivre la lutte contre le terrorisme dans tous ses aspects, y compris le financement. Le lien croissant entre Daech et la criminalité transnationale organisée pourrait non seulement accroître sa capacité à générer la terreur, mais aussi son impact mondial. Nous croyons que ce lien devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie en vue de son éradication.

En Afrique, Daech est présent principalement dans le Nord, le Sahel, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est, où la présence de combattants terroristes étrangers et la collaboration avec d'autres groupes terroristes et la criminalité organisée ont également été enregistrées. Nous croyons qu'il est nécessaire d'identifier et de neutraliser les cellules terroristes de plus en plus nombreuses dans la région, ainsi que la présence des « loups solitaires » qui représentent des menaces importantes pour la paix et la sécurité mondiales et qui, en même temps, sont de plus en plus divers et de plus en plus imprévisibles. À cette fin, il est également essentiel que les efforts visant à prévenir les attentats terroristes et à éviter la radicalisation et l'extrémisme violent s'accompagnent d'investissements dans le développement durable, car ils contribuent à autonomiser les pays de sur le long terme et à les préparer à combattre le cyberterrorisme.

Il ne fait aucun doute que de nombreux États éprouvent de sérieuses difficultés à faire face aux menaces terroristes, faute de ressources et de capacités. À cet égard, nous réaffirons la nécessité de garantir une assistance technique pour l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Nous encourageons également l'ONU et la communauté internationale à appuyer les efforts déployés par les États pour éviter de devenir des « sanctuaires » pour les combattants terroristes et les groupes criminels étrangers. Au niveau de l'Afrique, une meilleure réponse collective exige le renforcement de la coopération internationale, régionale et sous-régionale nécessaire à un échange efficace d'informations et de bonnes pratiques. La Guinée équatoriale a ratifié un certain nombre de conventions internationales contre le terrorisme et se conforme à cet égard aux règlements des États de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Nous nous engageons à continuer à le faire.

Pour terminer, nous saluons et encourageons le travail brillant du Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, du Comité 1373 et de sa Direction exécutive, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et de son Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, ainsi que les efforts des Nations Unies pour œuvrer de concert et aider les pays à instaurer un monde débarrassé de Daech et du terrorisme.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs.

La séance est levée à 12 h 5.